

## Suppression du samedi matin : quel bilan ?

La 7ème réunion du protocole de discussions a eu lieu aujourd'hui. Elle devait consister en une réunion conclusive mettant un terme aux nombreux échanges depuis octobre sur la réaffectation des deux heures libérées par la suppression du samedi matin.

Elle a été précédée de réunions bilatérales entre le Ministère et les organisations syndicales impliquées dans le protocole de discussions : SE-UNSA, Sgen et Snuipp, réunions qui se sont déroulées mercredi et jeudi.

Le SE-UNSA s'y est rendu dans l'objectif de faire clairement des contre-propositions au projet de répartition des 108 heures qui, en l'état, était pour nous inacceptable. Pour mémoire, le Ministère proposait :

- 20h de travaux au sein des équipes pédagogiques et relations avec les parents
- 14h de formation
- 6h de conseils d'école
- 68h consacrées à des actions directes auprès des élèves en difficulté

Suite à cette proposition du Ministère, le SE-UNSA a livré son analyse à la profession et a demandé l'avis aux collègues sous forme de sondage : « Suppression du samedi matin : quelles conséquences sur l'exercice du métier ? Donnez votre avis sur les 108 heures ! »

Les premières remontées ( 5158 ) mettent nettement en exergue deux dimensions :

- la demande d'une meilleure prise en compte des besoins de concertation (avec l'apparition, notamment, des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves en situation de handicap) au sein de l'équipe
- mais aussi la reconnaissance de la charge de travail qu'allaient demander ces nouvelles actions en direct auprès d'élèves en difficulté, hors temps scolaire (besoin de concertation avec tous les partenaires concernés, de préparation, d'évaluation, de suivi, de formation spécifique ...).

Cette validation de notre demande d'un capital-temps, laissé à disposition des équipes, s'est trouvée confortée et c'est ce que nous avons défendu lors de la bilatérale en faisant des propositions de répartition des 108 heures déclinées ainsi :

- 22h pour travaux au sein des équipes pédagogiques et relations avec les parents
- 6h de conseils d'école
- 12h de conférences pédagogiques
- 68 heures dévolues à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ; heures consacrées au repérage des élèves, à des actions directes auprès d'eux, à la concertation et à l'organisation de ces aides (réunions d'équipe éducative, réunions de synthèse RASED ...), aux rencontres avec les familles dans le cadre de ce suivi spécifique, aux actions de formation liées au dispositif d'aide aux élèves en difficulté.

Lors de cette bilatérale, nous avons évoqué aussi particulièrement la situation des enseignants de maternelle en contestant le fait que ces enseignants n'auraient rien à faire vis à vis de leurs élèves. Pour nous dépistage, prévention, relation avec les familles, accueil des enfants en situation de handicap offrent largement de quoi s'occuper sans être « sommé » d'aller en élémentaire sur les deux heures à effectuer. Nous avons aussi pointé la charge que ces activités nouvelles vont faire peser sur les directrices et directeurs d'école : quel temps supplémentaire eu égard à leur rôle de coordination et de pilotage dans ce dispositif ?

Pour commencer la réunion aujourd'hui les organisations se sont exprimées sur le contexte social :

Le Snuipp a fait état d'un « climat de morosité et d'un peu d'inquiétude » sur le terrain : « morosité, doute, perplexité ».

Le SE-UNSA a souligné le contexte délicat dans lequel les discussions se menaient et nous avons vivement critiqué les déclarations récentes du Ministre qui ont blessé les enseignants. Apprendre à travers une interview au Figaro, donnée par Mr DARCOS, qu'on allait désormais « faire de l'école à

l'école », c'est non seulement méconnaître le quotidien du métier mais aussi, n'en déplaie au chanoine de Latran, ignorer les sacrifices qu'ils consentent pour cela, parfois.

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration complète du SE-UNSA.

Le Sgen a aussi souligné que le contexte décrit par le SE-UNSA « allait peser » sur le dossier : « Le signal d'alerte est lancé »

Sans commenter nos propos introductifs, le Ministère n'a pas fait la synthèse qu'on aurait pu attendre suite aux 6 plénières et aux bilatérales. Il nous a demandé, à nouveau, de repreciser nos propositions. Celle du SE-UNSA étant claire (nous avons même fait une contribution écrite), le secrétaire général a interrogé le Sgen et le Snuipp pour connaître leur demande de répartition des 108 heures.

Leurs réponses ont été les suivantes :

- pour le Snuipp, une indication « précise mais souple » doit être faite sur les heures d'actions directes auprès des élèves. Pour le Snuipp ces indications horaires sont nécessaires pour prendre en compte les situations diverses et éviter les inégalités sur le terrain. Le Snuipp a fait part d'une nouvelle demande : une consultation des collègues
- pour le Sgen, l'idée d'un capital-temps est à retenir mais les propositions du Ministère en l'état semblent convenir.

Suite à notre insistance, le Ministère a tenté une synthèse en faisant la proposition suivante :

- 22h pour travaux au sein des équipes pédagogiques et relations avec les parents, permettant la préparation des 68h
- 6h de conseils d'école
- 12h de conférences pédagogiques
- 68 heures dévolues à l'action directe auprès des élèves qui pourraient correspondre à trois blocs identifiés :

→ les heures de soutien (actions directes auprès des élèves)

→ les prises en charge de petits groupes de besoins en maternelle notamment (actions directes auprès des élèves)

→ actions de formation pour les enseignants,

avec la volonté exprimée que cela se traduise en répartition horaire précise déclinée dans les textes réglementaires.

Pour le ministère le nouveau dispositif qui donne deux heures de plus aux enseignants pour la prise en charge d'élèves en difficulté est une amélioration des conditions de travail.

Le SE-UNSA a clairement exprimé son désaccord sur ce découpage horaire artificiel qui méconnaît la réalité de notre métier. Pour l'illustrer, le SE-UNSA a utilisé une image : Suffit-il de décréter d'arroser une plante pendant 2 heures pour qu'elle pousse ?

Nous avons donc à nouveau explicité les raisons de notre désaccord :

- Il est incompréhensible, pour nous, de « décrocher » arbitrairement le temps de préparation et de mise en œuvre du temps d'action auprès des élèves. De plus accorder seulement 4h en plus pour faire ce travail frise le ridicule.
- Il faut faire enfin confiance aux équipes et au professionnalisme des enseignants pour organiser au mieux les 68h en y incluant le temps de concertation nécessaire. C'est le sens de la liberté pédagogique que nous défendons. C'est aux enseignants d'apprécier ce qui doit être mis en œuvre dans le cadre de ces heures.
- La prescription horaire trop précise, de la part du Ministère, est un non sens pédagogique vu la diversité des situations.

S'agissant de l'amélioration des conditions de travail annoncée par le ministère le SE-UNSA a mis en garde contre l'alourdissement de la charge de travail que ces heures pourraient représenter en fonction des choix qui seront faits par le ministre.

La balle est maintenant dans le camp du Ministre : c'est lui qui devrait trancher le débat. On nous annonce une proposition définitive en début de semaine prochaine, nous vous tiendrons bien sûr informés comme nous l'avons toujours fait depuis le début.